RETAIL HOLDING OBTIENT LE VISA DE L'AMMC POUR SON INTRODUCTION EN BOURSE

Rabat, le 27 novembre 2026

Retail Holding a obtenu, ce 26 novembre 2026, le visa de l'AMMC sous la référence VI/EM/035/2026 pour son introduction à la Bourse de Casablanca, à travers la cotation directe des actions de Retail Holding réalisée en application de la réglementation boursière par admission de 1 056 736 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires de Label'Vie, autres que Retail Holding, en rémunération des apports de Label'Vie au titre de la fusion.

Le calendrier de l'introduction en bourse prévoit la suspension de la cotation des actions Label'Vie le 4 décembre 2026 afin de fixer le cours d'admission des actions Label Vie Groupe (ex Retail Holding) et qui sera déterminé selon la formule suivante :

Dernier cours de clôture de Label'Vie précédant sa suspension de cotation x 11/8.

A noter que les actionnaires de Label'Vie possédant un nombre insuffisant d'actions pour obtenir un nombre entier d'actions Label Vie Groupe (ex Retail Holding) devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Label'Vie nécessaires à cet effet, et ce, jusqu'à la veille de la date de suspension de la cotation, prévue le 04/12/2026.

L'admission à la cote des actions nouvelles Label Vie Groupe (ex Retail Holding) est prévue le 15 décembre 2026. Les actions Label'Vie formant rompus feront l'objet d'un traitement dédié, conformément aux modalités décrites dans le prospectus relatif à l'introduction en bourse visé par l'AMMC.

IL EST PAR AILLEURS RAPPELÉ QUE :

* La parité d'échange est fixée à 8 actions Retail Holding pour 11 actions Label'Vie et qu'à l'issue de cette opération, le capital social de Retail Holding s'élèvera à 222 513 100 dirhams, composé de 2 225 131 actions ;
* La fusion-absorption et l'introduction en bourse seront réalisées de manière concomitante à la date d'admission des actions Retail Holding à la Bourse de Casablanca et constituent une opération unique et indivisible, permettant de maintenir un périmètre d'actionnariat constant et d'assurer aux actionnaires de Label'Vie une liquidité immédiate ;
* L'Assemblée Générale Extraordinaire de Retail Holding tenue en date du 20 novembre 2026 a notamment décidé de modifier la dénomination sociale de Retail Holding en « Label Vie Groupe » avec prise d'effet au premier jour de cotation des actions de la société.

LE PROSPECTUS VISÉ PAR L'AMMC EST DISPONIBLE SANS FRAIS :

* Sur le site de l'AMMC : www.ammc.ma
* Sur le site de la Bourse de Casablanca : www.casablanca-bourse.com
* Sur le site de Retail Holding : www.retailholding.ma

CFG Finance est le Conseiller financier et coordinateur global de l'opération de fusion-absorption et de l'introduction en bourse de Retail Holding.